

Conseil général

Séance n° 2

du mercredi 07.12.2022 de 19h30 à 22h00
Salle de gymnastique de St-Romain

Président Mottet Vivian

Secrétaire Juilland Christophe

Présents

Le Centre

Ballestraz Blanc Mariève, Bastian Christèle, Beney Jeanne, Ducrey Nendaz Gérald, Gasser Pascal, Genoud Pierre, Juilland Christophe, Morard Serge, Savioz Marion, Savioz Olivier, Travelletti Praplan Nicole

PLR

Bétrisey Christine, Follonier Bastien, Morard Guillaume

PS

Aymon Gabriel, Aymon Mathieu, Beaupain Aline, Constantin Gérard, Dussex Noémie, Morard Samuel, Mottet Vivian, Petigas Philippe, Renda Giuseppe, Torrent Stéphane

UDC

Dussex Lucas, Fardel Savannah, Kudinov Roman, Noirjean Christopher

Excusés : Dessimoz Ralph, Bonvin Emilie

Conseil communal Beaupain Chantal, Beney Christophe, Follonier Mélanie, Moos Marylène, Plaschy Manuella, Savioz Bertrand, Savioz Christian

Secrétaire communal Follonier Thierry

Ordre du jour

1. Bienvenue et information du Bureau du Conseil général
2. Contrôle des présences
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du PV de la séance du 9 juin 2022
5. Règlement sur l'entretien des terres
6. Adhésion à la station d'épuration de Chandoline
7. Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
8. Approbation du budget communal 2023
9. Plan financier 2023-2026 : information
10. Divers

DEBATS

1

11

Bienvenue et information du Bureau du Conseil général

M. Vivian Mottet ouvre la 2ème séance plénière du Conseil général de l'année 2022. Il remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Il donne les informations et décisions suivantes du Bureau du Conseil général :

- Le Bureau du Conseil général a reçu la démission de **M. Nathanaël Aymon** (UDC) durant le 2ème semestre 2022. Sa remplaçante a été nommée, il s'agit de **Mme Savannah Fardel** ;
- En séance du 27 octobre 2022, le Bureau du Conseil général décidait de créer diverses Commissions ad hoc pour répondre aux demandes d'études de règlements ou de délégations communales :
 - Commission ad hoc concernant le règlement de l'entretien des terres. Cette Commission est composée de **M. Gabriel Aymon** (PS), **M. Lucas Dussex** (UDC) et **M. Guillaume Morard** (PLR). Le Centre a décidé de ne pas participer à cette Commission ;
 - Commission ad hoc concernant l'adhésion à l'Association d'épuration de Chandoline (ASEC). Cette Commission est composée de **Mme Noémie Dussex** (PS), **M. Christopher Noirjean** (UDC), **Mme Christine Bétrisey** (PLR) et **M. Gérald Ducrey Nendaz** (Le Centre) ;
 - Commission ad hoc concernant l'adhésion au Triage forestier du Cône de Thyon. Cette Commission est composée de **M. Philippe Petigas** (PS), **M. Bastien Follonier** (PLR), **M. Roman Kudinov** (UDC) et **M. Serge Morard** (Le Centre).
- Les deux premières Commissions nommées présenteront leur rapport lors de cette séance plénière. La troisième lors de la prochaine séance plénière ;
- Lors de la séance du 27 octobre 2022, le Bureau du Conseil général décidait d'organiser une séance plénière supplémentaire agendée au 24 janvier 2023 afin de ne pas surcharger la séance plénière du 7 décembre 2022 concernant le budget 2023 ;
- Le Bureau du Conseil général a reçu deux interpellations, un postulat et une motion. Ces interventions seront traitées lors de la séance plénière du 24 janvier 2023 ;
- Le Bureau du Conseil général a reçu une demande de Télé Anzère concernant le futur projet de télécabine. Ce projet sera présenté lors de la prochaine séance plénière du 24 janvier 2023 ;
- Le 15 avril 2023, le Conseil général offrira la raclette à la population à midi et profitera pour la rencontrer. Le soir, le Conseil général se retrouvera pour sa sortie annuelle. Merci à tous de noter cette date.
- Dorénavant le PDC s'appelle Le Centre.

M. Vivian Mottet donne la parole au Président de Commune.

M. Christophe Beney salue l'assemblée et remercie chacun d'avoir fait le déplacement. Il souhaite un bon débat à tous. Il salue le dynamisme instauré par le Conseil général avec l'utilisation des différents outils à disposition mentionné par **M. Vivian Mottet**. Il remercie et félicite également la Commission de gestion pour son travail et pour le fait d'avoir soulevé un certain nombre de préoccupations et de questions dans son rapport. Il relève que le Conseil communal les partage également, notamment au niveau du plan financier. Il faudra faire des choix de société et ces choix,

quant aux investissements futurs devront être faits ensemble.

2	12	Contrôle des présences
----------	-----------	-------------------------------

M. Vivian Mottet annonce la présence de 28 membres du Conseil général. Le quorum (16 Conseillers généraux présents) étant atteint, la séance plénière peut donc avoir lieu.

3	13	Approbation de l'ordre du jour
----------	-----------	---------------------------------------

M. Vivian Mottet donne lecture de l'ordre du jour :

1. Bienvenue et informations du Bureau du Conseil général
2. Contrôle des présences
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du PV de la séance du 9 juin 2022
5. Règlement sur l'entretien des terres
6. Adhésion à la station d'épuration de Chandoline
7. Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
8. Approbation du budget communal 2023
9. Plan financier 2023-2026 : information
10. Divers

M. Vivian Mottet demande s'il y a des divers. Les groupes PS et Le Centre en annoncent.

4	14	Approbation du PV de la séance du 9 juin 2022
----------	-----------	--

M. Vivian Mottet demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance plénière du Conseil général. Il n'y en a pas, le procès-verbal est accepté par l'assemblée. Il remercie **M. Christophe Juillard** pour son travail.

5	15	Règlement sur l'entretien des terres
----------	-----------	---

M. Vivian Mottet précise que le 27 octobre dernier, le Bureau du Conseil général a reçu de la commune le règlement modifié concernant l'entretien des terres. Selon l'art. 8 al. B, il s'agit d'une compétence du Conseil général. Le règlement a été transmis aux membres du Conseil général ainsi qu'à la Commission ad hoc nommée pour son étude. Il passe la parole à la Commission ad hoc.

M. Lucas Dussex donne lecture du rapport. La Commission ad hoc a été créée sur demande du Bureau du Conseil général. Le but de cette Commission est d'étudier le projet d'un nouveau règlement sur l'entretien des terres et de faire remonter au Conseil communal ses observations et remarques. La Commission s'est réunie à 2 reprises entre la remise du règlement le 27 octobre 2022 et la remise du rapport le 23 novembre 2022.

La Commission propose d'ajouter un article trouvé dans le règlement sur l'entretien des terres de la Commune de Savièse :

Art. 7

La facture est sujette à réclamation auprès du Conseil communal dans un délai de 10 jours. Le Conseil communal statue sur cette réclamation et notifie sa décision à l'intervenant.

Celui-ci permettrait possiblement d'éviter les procédures de recours au Conseil d'Etat mentionnées à l'article 9 du projet de règlement de la Commune d'Ayent.

En l'état, le règlement qui a été transmis aux Conseillers généraux dans l'e-mail du 17 novembre 2022 pour la convocation à la séance plénière du 7 décembre 2022 ne doit pas être voté. La Commission était encore en plein travail lors de sa transmission aux Conseillers généraux. Il peut être voté durant la séance plénière du 7 décembre 2022 uniquement s'il est possible de voter chaque modification proposée par la Commission et le plénum directement. Sans modifications, ce règlement comporte trop d'erreurs, notamment dans les numéros d'articles cités, et d'imprécisions, par exemple le manque de contrôle des prairies fleuries. Pour être voté et accepté, ce règlement doit être modifié puis pourra passer en séance plénière du Conseil général.

M. Vivian Mottet demande aux chefs de groupe de se prononcer sur l'entrée en matière.

M. Mathieu Aymon remercie la Commission et déplore l'absence du groupe Le Centre, car même pour un règlement de deux pages, la tenue du Commission ad hoc est nécessaire. Il trouve inacceptable que le Service technique laisse passer des erreurs aussi grossières, que le Conseiller en charge ne les relève pas et que le Conseil communal ne les constate pas et transmet au Conseil général le règlement pour acceptation. Il espère que cela ne se reproduira pas. Le groupe PS juge le règlement irrecevable et refuse l'entrée en matière.

M. Bastien Follonier, qui supplée **M. Guillaume Morard** (membre de la Commission), refuse l'entrée en matière.

M. Roman Kudinov refuse l'entrée en matière.

M. Gérald Ducrey Nendaz relève qu'il y a trop d'imprécisions. Il est d'avis que le Conseil communal dispose de quelques semaines supplémentaires afin de présenter une version correcte à cette assemblée. Le groupe Le Centre refuse l'entrée en matière.

M. Christophe Beney prend note de ce qui a été mentionné. Le Conseil communal a débattu en séance du Conseil de cette question, notamment du ton et de la forme avec laquelle le Bureau du Conseil général a abordé ce sujet. Il rappelle les faits : le Conseil communal, en date du 21 septembre 2022, a envoyé la première mouture du règlement au Bureau du Conseil général. Le 22 septembre 2022, le Bureau du Conseil général, par un écrit de son Président, a fait une remarque par rapport à l'absence d'une carte qui aurait dû être jointe à ce règlement. Le 29 septembre 2022, le Secrétaire communal envoie au Bureau du Conseil général un message qui mentionne ceci : *« Après discussion avec le Service technique communal, l'art. 2 qui figurait dans l'ancien règlement a été conservé tel quel dans le nouveau règlement. Cet article n'étant plus nécessaire. »* Le Conseil communal l'a enlevé dans le nouveau règlement qui a été envoyé au Bureau du Conseil général le 29 septembre 2022. Le règlement envoyé comportait deux erreurs : comme le Conseil communal a enlevé l'article 2, les références aux autres articles ont été altérées et n'ont pas été adaptées. Pour le Conseil communal, c'est la seule erreur qui a été commise. Cette erreur n'implique ni le Service technique, ni la Conseillère en charge, mais uniquement le Secrétaire communal et le Président de la Commune qui ont commis cet oubli.

Il relève également que dans le rapport de la Commission il est mentionné que la Commission a reçu le document le 27 octobre 2022, ce qui veut dire qu'entre le 29 septembre 2022 et le 27 octobre 2022, ce document est resté au niveau du Bureau du Conseil général. La plainte de la Commission s'adresse ainsi au bureau du Conseil Général et non au Conseil Communal.

Il précise ensuite que pour les règlements qui sont ou seront soumis au Conseil général, le Conseil communal attend désormais que le Conseil général présente le règlement sur écran avec tous les amendements proposés. Ainsi, lors de la séance plénière, les erreurs auraient pu être corrigées et

le Conseil général aurait pu statuer sur toutes les propositions que la Commission ad hoc aurait pu faire dans ce document.

Le Conseil communal propose que le Conseil général vienne en janvier, lors de la prochaine séance plénière, avec ses propositions d'amendements pour améliorer ce texte. Le Conseil général pourra alors se prononcer sur ces amendements.

De plus, le Conseil communal s'inscrit totalement en faux et s'oppose aux propos tenus par le Bureau du Conseil général qui parle de dysfonctionnements.

M. Vivian Mottet demande si le document qui a été présenté la deuxième fois au Conseil général n'a pas été validé par le Conseil communal.

M. Christophe Beney répond que la Commune a enlevé le document mentionné et qu'elle a fait parvenir ce nouveau règlement. Pour la Commune, ce règlement sans l'article 2 est validé par le Conseil communal.

M. Vivian Mottet demande au Conseil communal de transmettre à nouveau ce règlement avec la validation du Conseil communal par rapport aux corrections demandées pour que la Commission ad hoc puisse travailler sans avoir à faire d'amendements.

Mme Mélanie Follonier revient sur un point : c'est le rôle et le travail d'une Commission du Conseil générale que d'arriver avec des amendements, dans le cadre de l'étude d'un règlement, si les propositions du Conseil communal ne satisfont pas les membres de ladite commission. Le Conseil communal a répondu aux questions de la Commission ; si elle n'est pas satisfaite de ces réponses, charge à la Commission de proposer des amendements et de les faire voter en plénum, pour la séance plénière de janvier 2023 dans ce cas précis. C'est le travail de la Commission ad hoc de proposer des amendements et de convaincre les collègues du Conseil général. On ne peut pas multiplier les allers-retours entre la Commission et le Conseil communal. C'est pour ça qu'il y a des prérogatives du Conseil général sur les propositions de règlement du Conseil communal.

M. Vivian Mottet répond qu'un règlement qui est modifié et qui n'est pas passé au Conseil communal, ce n'est pas normal. Il demande à nouveau que le règlement soit revu et retransmis au Conseil général après validation par le Conseil communal pour que les membres de la Commission ad hoc puisse le travailler.

L'entrée en matière étant refusée, le règlement est renvoyé à la Commune pour être mis à jour.

6	16	Adhésion à la station d'épuration de Chandoline
----------	-----------	--

M. Vivian Mottet précise que le 27 octobre dernier, le Bureau a reçu, du Président de la Commune, la volonté de notre municipalité d'adhérer à la station d'épuration de Chandoline (ASEC).

M. Gérald Ducrey Nendaz précise que la Commission s'est réunie 3 fois et insiste sur les excellents échanges avec le Conseil communal en charge du dossier et le responsable technique de la Ville de Sion qui est venu apporter de nombreux éclaircissements sur ce dossier.

Mme Noémie Dussex donne lecture du rapport. Le Conseil communal a transmis la demande d'adhésion de la commune d'Ayent à l'Association de la station d'épuration de Chandoline (ci-après l'ASEC) au bureau du Conseil général en séance ordinaire du 27 octobre 2022. Le Bureau du Conseil général a porté cette adhésion à l'ordre du jour de la séance plénière du Conseil général agendée au 7 décembre 2022. Le Conseil général doit se prononcer sur :

1. Une nouvelle dépense annuelle et périodique (chapitre 3, article 8, lettre K du règlement du Conseil général)
2. La délégation d'une tâche publique à une organisation mixte ou privée (chapitre 3, article 8, lettre P du règlement du Conseil général)

La Commission ad hoc précise qu'il ne s'agit ici que d'une étape dans le projet de mutualisation du traitement des eaux usées. Aucun élément porté à sa connaissance aujourd'hui ne saurait remettre en cause le choix fait en 2018. La Commission recommande en conséquence aux Conseillers généraux d'accepter la dépense annuelle et la délégation de tâche ici demandée par le Conseil communal.

La Commission ad hoc émet également la recommandation suivante au Conseil communal. Elle a vu toute l'importance lors de son travail de la séparation entre eaux usées et eaux claires. Le travail de la Commune dans ce domaine montre déjà des résultats à l'avantage de nos finances. Elle ne peut qu'encourager le Conseil communal à poursuivre dans cette voie.

L'arrêt du traitement des eaux à la STEP de Voos ne signifie pas la désaffectation complète du site. Il y restera en tout cas un filtrage des eaux ainsi qu'un bassin d'eaux pluviales. La Commission ne peut qu'encourager le Conseil communal à trouver rapidement des synergies avec l'ASEC pour en assurer l'exploitation, ceci afin de conserver l'intérêt de la fonction pour les collaborateurs (vraisemblable meilleure valorisation à l'ASEC) et de réduire les charges d'exploitation à leur strict minimum.

La réaffectation des locaux a déjà fait l'objet d'une recommandation de la Commission ad-hoc de 2018. Nous nous permettons cependant de la réitérer.

M. Vivian Mottet demande aux chefs de groupe de se prononcer sur l'entrée en matière.

M. Guillaume Morard accepte l'entrée en matière.

M. Mathieu Aymon remercie la Commission ad hoc. Le groupe PS appuie la conclusion du rapport de la Commission. Il encourage le Conseil communal à réfléchir à la mutualisation des coûts d'exploitation du site et lui fait entièrement confiance pour une réutilisation intelligente de la STEP de Voos. Le groupe PS accepte l'entrée en matière.

M. Pierre Genoud, qui supplée **M. Gérald Ducrey Nendaz** (membre de la Commission), accepte l'entrée en matière.

M. Roman Kudinov accepte l'entrée en matière.

M. Bertrand Savioz remercie la Commission pour l'excellente collaboration. C'est un travail qui va occuper la Commune pour plusieurs années. La mutualisation était une étape importante et l'affectation de la STEP de Voos en sera aussi une. Il y aura certainement une discussion entre le Conseil communal et le Conseil général à ce sujet dans le futur.

L'adhésion est acceptée à l'unanimité.

7	17	Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
---	----	---

M. Vivian Mottet donne la parole à la Commission de gestion pour le point du coefficient d'impôt et du taux d'indexation.

Mme Mariève Ballestraz Blanc remercie toutes les personnes du Conseil communal qui ont répondu aux questions, M. Raphaël Cotter, le comptable de la Commune, et les collègues de la Commission de gestion pour leur excellent état d'esprit.

M. Philippe Petigas donne lecture du message de la Commission de gestion. Conformément à l'art. 232 de la loi fiscale et l'art. 31 de la loi sur les communes dotées d'un Conseil général, le coefficient d'impôt est arrêté par celui-ci dans le cadre du budget. La Municipalité propose les barèmes fiscaux suivants :

- Coefficient d'impôt 1.30
- Taux d'indexation 158 %

Il a été porté à la connaissance de la Commission de gestion l'élément suivant : suite à l'augmentation de 3 % de l'indice des prix à la consommation, les barèmes communaux sont automatiquement applicables à des revenus majorés de 30 %. Ceci explique la majoration du taux d'indexation de l'impôt de 155 % à 158 %.

Sur la base du budget proposé, invite le Conseil général à approuver le maintien des barèmes fiscaux en vigueur.

M. Vivian Mottet demande aux chefs de groupe de se prononcer sur l'entrée en matière, qui est acceptée.

Le coefficient d'impôt et le taux d'indexation sont acceptés à l'unanimité.

8	18	Approbation du budget communal 2023
----------	-----------	--

M. Vivian Mottet donne la parole à la Commission de gestion.

M. Philippe Petigas donne lecture du rapport. L'introduction du MCH2 en 2021 et le changement de méthodologie comptable a encore rendu cette année l'analyse des budgets plus complexe, notamment en ce qui concerne les comparaisons avec les comptes des années précédentes.

La Commission de gestion tient à remercier le Conseil communal pour les réponses ainsi que pour le plan financier 2023-2026 donnés dans un temps très court. La Commission de gestion n'a pas jugé nécessaire de convier un membre du Conseil communal lors de ses réunions.

Au niveau arithmétique, ce budget 2023 présente, dans son compte de résultats par classification fonctionnelle, des charges financières de CHF 22.9 millions et des revenus financiers de CHF 24.6 millions. Le compte des investissements montre un investissement net de CHF 4, 4 millions.

La marge d'autofinancement (CHF 1,68 millions) ne permet donc pas de couvrir les investissements nets. Avec ce taux d'autofinancement qualifié de « mauvais », le compte de financement présente donc une insuffisance de CHF 2,7 millions dans ce budget 2023.

M. Philippe Petigas fait un récapitulatif du compte de résultats. Par rapport à 2022, le budget est en légère augmentation. Les charges de personnel marquent une progression de 439'000.- incluant une augmentation de la charge salariale de 2 % face à l'inflation et une hausse des effectifs (0.4 poste pour le service des finances, 1 poste au service technique, 1 poste pour la conciergerie, 1 poste pour les chemins pédestres, 0.7 poste pour une animatrice socio-culturelle). D'autres éléments sont à considérer :

- Remplacement du matériel informatique des écoles 28'000.-

- Reprise de l'entretien des chemins pédestres 25'000.-
- Plan d'aménagement du territoire 60'000.-
- Entretien selon PGEE 100'000.-
- Provision abandon de créance du SPA 140'000.-
- Matériel de lutte contre incendie 20'000.-
- Augmentation des coûts de l'électricité et combustible.

Les recettes d'investissements sont en diminution de CHF 991'500.

La Commission de gestion relève que la marge d'autofinancement ne permet toujours pas de couvrir la totalité des investissements.

En conclusion, dans son message introductif, le Conseil communal estime la situation financière de la commune saine. C'est certes encore le cas à ce jour, bien que la majorité des indicateurs financiers se situent dans la tranche inférieure de l'évaluation. La pertinence de certains de ces indicateurs peut effectivement être mise en question, il n'en demeure pas moins qu'ils sont identiques pour toutes les communes du canton et jouent vraisemblablement un rôle, par exemple, dans l'obtention de crédits.

Parmi ces indicateurs, ceux relatifs à l'endettement ont particulièrement retenu l'attention de la Commission de gestion. Sur la base des informations transmises par le Conseil communal, notamment le plan financier 2023-2026, nous avons simulé l'évolution de l'endettement de la collectivité à l'horizon 2027. Au vu des investissements prévus, la situation peut être considérée comme relativement préoccupante, sachant de plus qu'une partie des engagements de la Commune n'est pas prise en compte dans ces chiffres.

Comme précisé par le Conseil communal, l'autorité communale a peu d'emprise sur l'évolution des charges liées ou de transfert, impactées par l'augmentation et le vieillissement de la population, ce qui génère une augmentation constante des charges sociales et besoins en infrastructure. De même, la maîtrise de l'évolution des revenus est aléatoire et peut dépendre de facteurs externes hors contrôle (ex : vente d'électricité). Le financement des projets d'investissement va donc reposer principalement sur l'emprunt qui, en période d'inflation et hausse des taux d'intérêt, va à son tour générer une hausse des charges.

À préciser qu'uniquement les besoins d'investissements connus à ce jour sont répertoriés. Il serait extrêmement souhaitable que le Conseil communal établisse une planification à plus long terme, un minimum de 5 ans, identifiant plus précisément les futurs besoins et leur enveloppe globale nette, subventions déduites (ex : traversée de Botyre, mobilité scolaire, captage Combe des Andins, place AV0...).

Dans ce contexte, afin de maintenir une situation financière équilibrée permettant la réalisation de nouveaux projets et garantissant un bon niveau de service à la population, la Commission de gestion recommande au Conseil communal d'étudier et présenter un plan de mesures à prendre :

- Maitrise des charges – abandon, externalisation ou mutualisation avec les communes environnantes de certaines tâches
- Cession de biens ou participations

À la majorité, la Commission de gestion propose néanmoins au Conseil général d'accepter l'entrée en matière du budget 2023 tel que présenté mais demande instamment au Conseil communal que, lors de l'établissement des prochains exercices budgétaires, une meilleure visibilité à moyen/long terme sur les projets d'investissement et leur financement, due aux citoyens contribuables, soit donnée.

M. Vivian Mottet demande aux chefs de groupe de se prononcer sur l'entrée en matière :

M. Roman Kudinov accepte et demande le vote à bulletin secret.

M. Mathieu Aymon remercie la Commission de gestion et la rejoint sur ses conclusions. Effectivement, même si la situation financière de la Commune est encore saine, l'augmentation de l'endettement est une préoccupation au vue des nombreux investissements planifiés par la Commune. Le tenue d'une planification à long terme, plus sur dix ans que sur cinq ans, permettrait d'évaluer au mieux les besoins de la Commune face aux défis qui nous attendent. De nombreuses choses ont changé en trois ans : la situation économique a beaucoup évolué entre la pandémie et le retour de la guerre en Europe. De plus, le changement climatique va impacter à moyen terme négativement les finances. Le financement par le crédit n'est pas une solution pérenne et ne peut se faire sans être accompagné par une augmentation des revenus fiscaux, sur quoi la Commune doit réfléchir. La Commune doit également mieux distinguer le nécessaire du superflu dans ses investissements et doit, au même titre, se questionner sur le modèle de société qu'elle veut pour les générations futures. De plus, le groupe PS souhaite que la mise en place du règlement d'organisation communale puisse être fait dans les meilleurs délais afin de pouvoir traiter le budget 2024 rubrique par rubrique et que les membres du Conseil général puissent amender le futur budget. En effet, le Conseil général d'Ayent est sûrement le Conseil général du Valais avec le moins de pouvoir de décision. Le Conseil général se retrouve soit à devoir approuver, soit à devoir refuser le budget alors que des modifications lui semblent nécessaires sans devoir tout remettre en question. Il regrette cette situation et espère que ce soir sera la dernière année avec cette manière de faire. Le groupe PS accepte l'entrée en matière et laisse la liberté de vote à ses membres.

M. Guillaume Morard accepte l'entrée en matière.

M. Gérald Ducrey Nendaz relève que la situation financière peut être qualifiée de saine ! Sauf qu'en encaissant exceptionnellement quasi un million supplémentaire sur la revente d'électricité, la Commune n'augmente même pas de manière significative sa marge d'autofinancement. Malgré ce revenu exceptionnel, la fortune diminue et la dette augmente. Le Conseil communal joue un peu à la cigale et c'est préoccupant. Est-ce la bonne attitude à adopter pour préparer les gros investissements annoncés dans la planification financière ? Mais, aujourd'hui, la situation financière peut être qualifiée de saine et le budget ne présente aucune anomalie qui justifierait de le remettre en cause. Le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière et propose d'accepter ce budget.

M. Christophe Beney annonce que les préoccupations du Conseil général sont aussi celles du Conseil communal comme mentionné en introduction. Il apprécie le rapport de la Commission de gestion mais relève le point concernant la visibilité. C'est la première fois depuis que le Conseil général existe que le plan financier est fait de cette manière-là, détaillé par rubrique. Le Conseil communal veut revoir ce plan financier au printemps 2023 déjà pour avoir une planification sur sept ans en tous cas. Il est tout à fait conscient qu'il ne sera pas possible d'entreprendre l'ensemble des projets portés par le Conseil communal d'ici à 2026, d'où l'idée d'étaler le plan financier jusqu'en 2028.

Suite à la demande du voter le budget à bulletin secret, il précise que le budget de cette année, dans le compte de fonctionnement, prévoit un excédent de recettes de CHF 280'000. On a une recette exceptionnelle d'un million de francs grâce à la revente d'électricité à OIKEN. Il entrevoit un prix élevé de l'électricité ces prochaines années et prévoit donc cette manne financière pour la Commune.

Il apporte aussi les précisions quant aux charges du personnel qui ont augmenté. Le Conseil communal a adapté les salaires du personnel de 2.5 % pour compenser l'augmentation du coût de la vie. Cette augmentation des charges salariales est aussi liée au transfert des deux personnes d'Anzère Tourisme qui travaillaient pour l'entretien des chemins. Il y a eu une décision du Conseil communal pour reprendre ces postes. Le corollaire est une diminution de la participation de la Commune à Anzère Tourisme. L'animatrice socio-culturelle prendra quant à elle ses fonctions dès

juillet. C'est un poste intercommunal entre les Commune d'Ayent, de Grimisuat et d'Arbaz. Ce poste est cofinancé pendant trois ans par le canton. Le service cantonal de la jeunesse encourage vivement les Communes à se doter d'un tel poste. L'objectif est d'animer la Commune, en soutien des Conseillers responsables de la jeunesse notamment et de faire face aux soucis de notre jeunesse. Il ajoute que la Commune, en termes de personnel, n'est pas forcément très bien dotée quantitativement parlant de personnel. Pour la crèche, la Commune n'a pas le choix car le nombre de personnel est lié à l'augmentation des enfants pris en charge. Au niveau administratif ou du service technique, il précise que la Commune n'est pas sur-dotée et se garde de recruter pour ne pas péjorer le budget de la Commune. Les Conseillers communaux se partagent certaines fonctions, comme les ressources humaines par exemple, alors que certaines Communes ont engagé des personnes responsables de cette question.

Aujourd'hui, la charge financière des dettes de la Commune est de CHF 56'000. A titre de rappel, en 1995, la charge des intérêts passifs était de près CHF 800'000. Il précise que la Commune a encore une fortune de 25 millions de francs. On doit faire attention mais on doit aussi investir pour le futur et afin que la Commune reste attractive. Ça sera de toute manière au Conseil général de décider quels investissements seront faits ou non.

M. Vivian Mottet donne la parole à la Commission de gestion pour la lecture des questions qui demandent un éclaircissement.

Budget du compte de résultats

M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 3290.3130.04 « Fonds Sport et Culture », de la question concernant l'affectation du montant de CHF 20'000.

La Commune répond que ce fonds est destiné à encourager des projets de niveau d'événement suprarégional par exemple au niveau de la communication comme ce fut le cas cette année pour le film sur les bisces réalisé par Raphael Blanc.

La Commission de gestion demande en plus s'il existe une directive relative à cette attribution ? Si non, il lui semblerait opportun d'en prévoir une.

M. Christian Savioz répond que la réflexion est en marche et qu'il est en train de travailler sur un règlement commun entre la culture et le sport. L'idée est de mettre les deux fonds ensemble. L'objectif est de proposer un règlement l'année prochaine. Pour lui, il est plus logique d'avoir un montant déjà prévu dans le budget, même si on ne le dépense pas, plutôt que de devoir dépenser des montants qui n'étaient prévus dans aucun budget.

M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 3410.3130.01 « Circuit d'éducation à la sécurité routière » de la question concernant l'affectation du montant de CHF 50'000.

La Commune précise que dans le cadre de sa volonté d'améliorer la place de jeu à St-Romain, l'idée est d'installer un circuit d'apprentissage des règles de la circulation routière mis à disposition de la jeunesse de notre commune. Le TCS accorde une subvention pour ce type d'installation.

La Commission de gestion demande si un devis a été établi et quel est le montant de la subvention du TCS ?

M. Bertrand Savioz répond que le devis est en cours et il a déjà eu un rendez-vous avec une personne de TCS. La subvention est en lien avec le montant investi. La subvention est proportionnelle à l'investissement. Il précise que le TCS Suisse et le TCS Valais participent à ces subventions.

La Commission de gestion fait également remarquer, qu'à plusieurs reprises, elle a encouragé le CC à investir dans des abris à vélos pour les élèves du CO mais également dans le périmètre du centre scolaire de Botyre. Elle souhaite vivement les voir apparaître dans un budget d'ici la fin de la législature.

M. Mathieu Aymon demande comment ce montant a été estimé et pourquoi est-ce un montant de CHF 50'000 ? Et pourquoi apparaît-il dans le compte de fonctionnement et pas d'investissement étant donné que ce n'est pas une dépense courante ?

M. Christian Savioz dit que ce montant a été estimé à CHF 50'000 et c'est un montant maximum qui sera dépensé. L'idée n'est pas de dépenser CHF 50'000 parce qu'il y a CHF 50'000. L'objectif serait d'en dépenser moins et d'avoir plus de participation du TCS. Actuellement, le TCS n'a pas encore rendu réponse, donc il ne peut pas donner de montant exact.

M. Christophe Beney précise que ce n'est pas une construction. L'idée c'est de faire des peintures, donc ça ne peut pas être amorti, il n'y a pas de valeur en soi. C'est pour ça que le montant ne peut pas être activé et amorti. Le choix est d'améliorer avec les moyens du bord la place de jeu et le Conseil communal a fait le choix de mettre sur pied ce type de projet.

M. Luca Dussex pose la question suivante : ne serait-il pas mieux de le faire à Botyre car ça répondrait plutôt à un besoin des écoliers primaires ?

M. Christophe Beney précise que l'école primaire sera réalisée dans les trois à quatre ans et la Commune ne sait pas encore comment les places seront aménagées. L'idée est juste d'améliorer la place de jeu Saint-Romain.

M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 3410.3636.00 « Sociétés sportives » de la question concernant l'augmentation du montant alloué.

La Commune précise que cette augmentation a été proposée afin d'aider au travers de subventions les personnalités sportives actives au niveau suisse et/ou international.

La Commission de gestion souhaite avoir des précisions plus claires concernant l'attribution de ce montant et ses modalités.

M. Christian Savioz répond que la Commune a eu une demande de Télé Anzère qui est venue via Anzère Tourisme pour sponsoriser deux athlètes. La Commune estime qu'il faut avoir une réflexion globale sur ces choses-là. Il faut que la Commune ait des montants de ce type dans les budgets. La Commune est train de réfléchir avec les trois entités pour voir comment faire dans le futur. Juste payer pour que quelqu'un ait un logo sur un casque ou sur une veste, ce n'est pas nécessaire. C'est très important d'avoir un règlement et de mener une réflexion au niveau global. La Commune a augmenté ce montant car elle aura plus de dépenses à ce niveau-là.

M. Mathieu Aymon souhaite avoir une précision au sujet de cet argent. Servira-t-il à établir un plan de réflexion pour les futures dépenses ou pour financer des sportifs ?

M. Christian Savioz précise que la décision a déjà été prise cette année de financer ces sportifs. Et actuellement la Commune mène une réflexion avec les trois entités pour voir comment fonctionner dans le futur et elle mettra en place un règlement quant à sa participation.

M. Mathieu Aymon demande si c'est vraiment le rôle d'une collectivité publique de financer des sportifs d'élites et si son rôle ne serait pas plutôt de financer des installations de qualité. Et finalement, il demande quelles seraient les retombées pour la Commune d'Ayent vu que c'est la

marque Anzère qui sera vendue. Quels sont avantages de la Commune alors qu'elle finance déjà Anzère Tourisme et Télé Anzère ?

M. Christian Savioz répond qu'Anzère c'est aussi la Commune d'Ayent. Il relève que des impôts des activités d'Anzère sont aussi versés à la Commune. Il ajoute que le budget d'Anzère Tourisme n'est pas extensible et que le budget marketing est limité par l'accord qu'Anzère Tourisme a avec la Commune. Il trouve normal que, s'il y a des montants plus élevés, ces demandes arrivent aux Communes. La Commune a eu des montants peu élevés pour cette année. La réflexion aujourd'hui est de déterminer jusqu'à quel montant la Commune est prête de participer. Chaque partie décide du montant qu'elle souhaite mettre.

M. Gérald Ducrey Nendaz trouve important qu'un règlement soit établi rapidement pour ce genre de situation, pour éviter des sujets qui exacerbent les sensibilités des gens quant au niveau des subventions que la Commune pourrait donner aux clubs d'autant plus si on parle ici d'un sponsoring privé. Ça peut devenir très délicat. Il demande à **M. Christian Savioz** un délai quant au règlement dont il a parlé précédemment. Quand est-ce que le Conseil communal proposera un règlement à ce sujet ?

M. Christian Savioz précise qu'il faut que la Commune ait le règlement d'attribution qui sera fait entre les trois entités d'Anzère et, ensuite, la Commune fera son propre règlement qui sera présenté au Conseil général. L'idée est de terminer le règlement d'Anzère durant la saison d'hiver.

M. Gérald Ducrey Nendaz demande si le Conseil général pourra discuter de ce règlement lors de la plénière du mois de juin 2023.

M. Christian Savioz répond que ça pourrait être possible et **M. Gérald Ducrey Nendaz** prend donc rendez-vous. **M. Christian Savioz** en prend note.

M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 7900.3132.00 « Plan d'aménagement du territoire » de la question concernant le futur plan d'aménagement du territoire.

La Commune répond que à ce jour, les observations adressées par la population ayentôte dans le cadre de l'information publique sont en cours de traitement par la Commission d'aménagement du territoire. En parallèle, le plan d'aménagement des zones sera adapté en fonction. Le règlement des zones et des constructions est également en cours de révision. Les Commissions de l'exécutif travailleront sur ces éléments durant l'année à venir. En 2023, diverses études vont être demandées, conformément aux exigences cantonales. Dès réception de ces études, le PAZ ainsi que le RCCZ seront déposés au canton, pour avis de principe.

L'avant-projet sera pré-analysé par tous les services. À la suite de cela, les modifications nécessaires devront être apportées, préavisées par les Commissions, validées par le Conseil communal puis par le Conseil général avant une mise à l'enquête définitive. Il est aujourd'hui difficile de prévoir une date de mise à l'enquête, au vu du fait que le traitement de l'avis de principe peut prendre un temps certain à l'Etat. On pourrait alors imaginer une mise à l'enquête courant 2024, sous réserve du temps de la procédure.

M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 8190.3142.01 « Entretien des étangs » de la question suivante : qu'entend-on par entretien des étangs ? Des curages sont-ils prévus ?

La Commune répond qu'on entend par entretien courant des étangs lorsqu'on retire une portion de vase, le nettoyage des écluses, nettoyage des berges, sortir les bois morts et l'enlèvement des graviers en aval de l'étang. Lors du budget 2020 par exemple c'était indiqué CHF 6'000 dont CHF 2'000 pour entretien courant et de CHF 4'000 pour étude et curage des Velettes. Pour 2023 il y a seulement de l'entretien. Des curages ne sont pas prévus pour le moment.

La Commission de Gestion émet la remarque suivante : au vu des besoins estivaux en eau, ne serait-il pas judicieux de curer régulièrement les étangs afin d'augmenter les capacités de stockage affectées à l'irrigation ?

M. Christophe Beney répond que des curages sont effectués. Par exemple, il y a deux ou trois ans à Lombardon, des curages ont été faits. Le financement est réparti entre la Commune et plusieurs partenaires. Les curages coûtent plusieurs dizaines de milliers de francs et c'est pourquoi on le fait chaque 10 ans.

Mme Mariève Blanc Ballestraz relève que la remarque concerne surtout l'étang de Botyre.

Mme Marylène Moos précise que les étangs appartiennent aux sociétés de pêche et non aux communes et que c'est leur rôle de les entretenir. Mais les montants sont élevés.

M. Christophe Beney ajoute que le CC prend en compte la remarque. Le Conseil communal va étudier cette question.

Compte des investissements.

M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 0290.5000.00 « Biens-fonds » des questions suivantes : De quel terrain s'agit-il et dans quel but ? Peut-on avoir des précisions sur cet investissement ?

La Commune répond qu'il s'agit d'un terrain de 3'000 m² qui sera acheté dans le cadre du projet du Pro de Savio. (Déchetterie/TP/Pompier).

M. Mathieu Aymon demande, au sujet de ce compte et du compte 7300.5030.02 « Centre de tri intercommunal » qui concerne l'étude pour le nouveau centre de tri intercommunal. Il y a CHF 50'000 qui sont prévus au budget de l'année prochaine concernant l'établissement d'un nouveau centre de tri intercommunal qui serait situé à l'entrée de la Commune. Y a-t-il une convention ou une lettre d'intention signée avec la Commune d'Arbaz et de Grimisuat ? Si oui, est-ce que la Commune a déjà réfléchi à la répartition financière ?

M. Christophe Beney précise que la CC a reçu le projet qui sera soumis pour approbation dans le cadre le plan d'affectation qui permettrait à la Commune d'installer quatre éléments : le triage restera là, il y aura la construction d'une déchetterie intercommunale, d'un bâtiment pour les travaux publics et d'un bâtiment pour les pompiers. À ce stade, la Commune en est à la notion d'aménagement du territoire et à étudier la possibilité d'installer ces quatre objets sur ce territoire-là. Pour pouvoir installer tout ça, la Commune a besoin d'acheter la parcelle mentionnée qui est aujourd'hui en surface d'assolement. Le retard pris dans ce projet est en lien avec la problématique des surfaces d'assolement, qui sont gelées. Ce n'est pas si facile de prendre 3000 mètres d'un côté et de donner un terrain à Luc ou ailleurs.

Actuellement la Commune a des discussions avec UTO (Enevi maintenant) qui serait prête à investir le jour où les Communes seront à bout touchant avec ce projet. Les trois Communes ont validé le principe de la mutualisation et de leur volonté de construire une déchetterie communale sur ce site-là.

M. Pascal Gasser demande pourquoi le choix du lieu de la déchetterie se trouve sur la commune d'Ayent.

M. Christophe Beney ne répond pas à cette question et demande s'il y a une autre question.

M. Mathieu Aymon demande si la Commune a évalué les coûts de remise en norme de la déchetterie de Luc et est-ce que la Commune d'Ayent a déjà étudié le coût pour assainir cette décharge si elle est abandonnée à terme ?

M. Christophe Beney précise que les coûts estimés d'assainissement s'élèvent à CHF 600'000. Il précise que Grimisuat devrait aussi le faire et qu'Arbaz également. C'est pourquoi il y a eu des discussions. Le lieu défini est bien situé car il est aux confins des Communes. L'avantage de faire avec UTO est que les gens de Signèse pourront aller à Sion si souhaité

Mme. Mélanie Follonier relève également que la Commune a discuté avec les aménagistes avec lesquels elle travaille pour voir ce qui pourra être fait. La question du coût d'assainissement est discutée. Si les devis devaient être trop élevés, il faudra voir ce qui est possible de faire. La Commission d'aménagement du territoire est au courant du dossier et la Commune en parle aussi dans le cadre du plan de zone.

M. Mathieu Aymon rappelle que le montant de CHF 50'000 avait été budgété l'année passée pour l'étude d'une déchetterie et veut savoir pourquoi il n'a pas été utilisé.

M. Christophe Beney précise que la Commune voulait avoir la certitude de pouvoir réaliser les quatre projets avant. Il fallait avoir l'aval de la Confédération pour utiliser cette parcelle de 3'000 m². Aujourd'hui la Commune peut imaginer que les projets vont bouger car le plan de zone était en phase d'adaptation. Cette demande a passé car le canton a trouvé intéressant d'implanter, de manière intercommunale, ces quatre projets sur ce même site.

M. Luca Dussex pose une question relative au compte 1110.5060.00 « Horodateurs et places de parc ». On ne parle de parcomètre qu'à Bonnefille. Pourquoi uniquement à cet endroit ?

M. Bertrand Savioz précise que c'est un choix politique de savoir si tous les parkings deviennent payants ou si on favorise les gens qui viennent à Anzère pour qu'il puisse laisser leur voiture sur une longue période. La réflexion est partie du fait que certains parkings sont desservis par un bus navette et devraient être payants et d'autres parkings, qui se trouvent en périphérie du village d'Anzère, devraient être non payants.

M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 2120.5040.00 « Ecole de Botyre » des questions suivantes :

1. Quels sont les détails de ce montant et les bases de son calcul ?
2. La Commission ad hoc a-t-elle eu accès au cahier des charges du projet ?

La Commune donne les réponses suivantes :

1. Concours CHF 145'000 + étude mandataires CHF 155'000 = CHF 300'000
L'estimation du concours comprend la somme des prix, les frais de réalisation des maquettes, les honoraires des membres prof. du jury, du graphiste pour le rapport du jury, du géomètre et les frais du vernissage.
2. La Commission ad hoc par son président a eu accès au cahier des charges. Le président de la Commission Gérard Constantin fait partie du jury.

M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 6150.5010.06 « Mesure AGGLO » des questions suivantes :

1. Uvrier avance, St Léonard aussi, où en est-on avec Botyre ?
2. Où en est-on avec le projet d'Agglo Valais central ? Quelque chose a-t-il été fait pour la traversée de Botyre ?
3. Y a-t-il un échancier ?

La Commune donne les réponses suivantes :

- Le timing est respecté et tant Vétroz que Uvrier/St-Léonard font partie d'une enveloppe fédérale différente de celle dont bénéficiera Ayent.
- Au début novembre 2022, le choix du bureau en charge de la réalisation de ce projet a été définitivement effectué par une Commission du canton, de l'agglomération et de la commune.
- Afin de respecter les délais d'octroi des subventions de la Confédération, ce projet doit démarrer avant le 31 décembre 2025. Le bureau choisi doit nous proposer une première ébauche de projet et un échéancier durant le premier trimestre 2023. Le maître d'œuvre reste l'Etat du Valais par son Service de la mobilité.

M. Mathieu Aymon demande, par rapport au compte 6150.5010.01 « Places de stationnement », par rapport à l'installation de place de stationnement pour camping-car : est-ce le rôle de la Commune d'effectuer des tâches qui sont dévolues à un camping alors qu'un camping est présent sur le territoire communal et que visiblement il devrait en proposer ? La Commune a-t-elle estimé le coût en termes d'employés qui seront nécessaires à la gestion de ces places ? Est-ce que ce montant de CHF 150'000 recouvre les installations, notamment sanitaires ?

M. Bertrand Savioz répond que les CHF 150'000 concernent les sanitaires. Si la Commune équipe des places de parc pour les camping-cars, il y a lieu de faire des sanitaires pour être conforme aux normes qui existent en Europe. Le camping reste une entité privée et la Commune ne peut exiger qu'elle accepte des camping-cars. Aujourd'hui, peu de places de camping-cars sont à disposition dans ce camping. L'évolution des camping-cars augmente et c'est un revenu important pour la municipalité. La place à côté de l'ancien restaurant de L'Avenir a été aménagée cet été. Les gens paient spontanément via un QR code et Twint, ils s'acquittent de leur dû. L'objectif est de rendre autonome le camping financièrement.

M. Philippe Petigas donne lecture, au compte 8400.5500.00 « Anzère Tourisme SA » des questions suivantes : y a-t-il eu concertation avec les autres actionnaires ? Quelle serait la nouvelle répartition des actions ?

La Commune répond que lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration, tous les actionnaires étaient représentés. Cette proposition fait suite à la demande de couverture d'une éventuelle perte pour l'exercice en cours, présentée en août 2022. Le CC a répondu par la négative, sauf si tous les autres actionnaires acceptaient de participer proportionnellement. Une autre possibilité était d'augmenter le Capital Action – comme nous le proposons aujourd'hui. Ayent aurait 48 %, Arbaz 21 %, Télé Anzère 7 %, SD Ayent-Anzère 7 % et ASPA, Commerçants, ASW, AV0 et les agences chacun 3,5 %.

M. Mathieu Aymon demande si c'est vraiment le rôle de la Commune d'avoir un tel poids dans le tourisme communal ? Ne devrions-nous pas laisser les professionnels gérer le tourisme ? De plus, selon la loi sur le tourisme, art. 16 bis al.3, aucun actionnaire ne peut détenir la majorité des voix. En tenant compte que la Commune est majoritaire à Télé Anzère SA et à Anzère SPA & Wellness, il y aura une majorité communale au sein d'Anzère Tourisme SA ce qui ne serait pas correct. Chaque actionnaire devra se prononcer sur l'augmentation du capital-actions, lors de son AG respective. Ce montant ne pourrait pas être engagé avant l'année prochaine. En effet, on doute que Télé Anzère fasse une AG extraordinaire. La Commune veut-elle réellement une politisation du tourisme ?

M. Christophe Beney répond que la Commune n'est pas majoritaire et n'a aucune volonté d'être majoritaire. Par contre, la Commune a la volonté de peser sur le tourisme à la hauteur de ses investissements et de ses responsabilités par rapport au tourisme. La majorité à Télé Anzère est fortuite, liée à l'augmentation de capital qui a été faite en 2017 ou 2018, lors de la législature précédente. La Commune veut pouvoir influencer la politique touristique sur ce qu'elle veut pour Anzère. La Commune souhaite une gouvernance commune du tourisme. Comme exemple, c'est la Commune qui a approché le Président du Conseil d'administration de Télé Anzère pour qu'il reprenne la Présidence du CA d'Anzère Tourisme. La Commune ne veut pas faire du Tourisme mais elle veut peser car ce secteur est un poumon économique qui rapporte de l'argent à la Commune.

M. Christian Savioz précise que la demande vient toujours à la Commune de donner de l'argent pour l'exploitation. Et il n'y a aucune raison que la commune paie. Elle l'a déjà fait relativement longtemps et il n'y a plus de raison de payer pour l'exploitation des sociétés. Si elle met de l'argent, la Commune ne doit plus en mettre à fonds perdu. La Commune doit pouvoir éventuellement, une fois, le récupérer le jour où les sociétés vont bien. La Commune doit pouvoir récupérer cet argent. Maintenant, les demandes de la Commune sont beaucoup plus prises en compte qu'il y a une année. Dans le système économique actuel, c'est celui qui paie qui décide. Jusqu'à maintenant, ce n'était pas le cas. La Commune a souvent été mise devant le fait accompli et elle devait payer. Le fait d'augmenter le capital action de CHF 100'000 permet aussi d'augmenter la capacité d'Anzère Tourisme de couvrir des pertes éventuelles. Tous les autres membres du Conseil d'administration d'Anzère Tourisme SA sont d'accord que la Commune ait ces 48 %. Les comptes d'Anzère Tourisme SA se bouclent avec un déficit dérisoire par rapport à ce qui était prévu. Des efforts énormes ont été faits depuis notre réponse qui disait que la Commune n'acceptait pas de participer financièrement.

Le Budget 2023, est accepté par 14 voix pour, 3 absentions, 10 contre.

M. Vivian Mottet remercie le Conseil communal et la Commission de gestion pour la qualité de leurs présentations et pour leurs explications.

9	19	Plan financier 2023-2026 : information
----------	-----------	---

M. Vivian Mottet remercie le Conseil Communal pour le plan financier et espère que, dans le futur, ce plan financier sera à disposition plus rapidement des groupes pour qu'ils puissent poser les questions y relatives. Il donne la parole au Président **M. Christophe Beney**.

M. Christophe Beney précise que l'objectif, comme déjà mentionné, est d'avoir un plan financier qui s'étale sur plusieurs années, soit sur sept ou huit ans. L'objectif d'un plan financier est que chaque Conseiller-ère émette ses ambitions sachant qu'il n'y a aucune obligation formelle de les réaliser car la validation finale des investissements est du ressort du Conseil général. Certains investissements, tels que l'école de Botyre seront réalisés, d'autres peut-être et d'autres pas.

Les gros investissements prévus sont :

- Tout le projet à proximité de Pro Savio avec la construction du bâtiment des travaux publics, du centre de tri, de la halle de pompier et l'infrastructure du centre de tri intercommunal ;
- L'agrandissement du centre scolaire de Botyre est un investissement majeur, entre 15 et 16 millions ;
- Il y a aussi le centre de Lényre. Si le projet avait été réalisé en 2016, la Commune aurait déjà un centre sportif nettement amélioré. Ce projet fait également partie de ce plan financier et cette demande émane de certains membres du Conseil général ;
- Il y a aussi la question de l'UAPE et du réfectoire en lien avec l'agrandissement du centre scolaire de Botyre ;
- Les réfections annuelles du réseau communal des eaux et eaux usées ;
- Dans le cadre des eaux usées, la Commune pourrait être amenée, sur injonction de la Confédération, à faire des investissements majeurs pour la captation des eaux de surfaces et pour que les eaux claires aillent dans les torrents et non plus à la STEP. Et ces eaux claires qui iront dans les torrents devront être traitées contre les micros polluants.

Le Conseil communal est conscient que tous les projets ne pourront pas être réalisés. Des investissements assez forts sont prévus dans plusieurs Communes. Par exemple, Ardon a investi 28 millions pour l'école. Si la Commune d'Ayent réalise tous les investissements, elle pourrait arriver à une dette de CHF 8'000 par habitant.

La question est de savoir si on veut entrer dans ce cycle d'investissement majeur. Et ces cycles, historiquement, sont suivis d'un cycle de désendettement. Ce sont des choix qu'on devra faire ensemble. Il rappelle que depuis la construction de l'école, il n'y a plus eu d'investissements majeurs.

Il promet que le Conseil général aura des informations plus précises sur le travail que souhaite effectuer le Conseil communal au printemps prochain, avant la publication du plan financier de l'année prochaine.

10	20	Divers
----	----	--------

Divers du Bureau du Conseil général

M. Vivian Mottet donne la parole à **M. Christopher Noirjean**.

M. Christopher Noirjean donne la parole au groupe PS.

M. Mathieu Aymon félicite la commune pour le projet pilote de consortage d'irrigation avec la route des Râches pour irriguer les parcelles de privés. Il remercie particulièrement **M. Bertrand Savioz**. Il transmet certains problèmes des riverains relatifs aux bordures, notamment au niveau du parcage des véhicules et de l'impossibilité de se croiser et il s'interroge déjà par rapport au déneigement cet hiver.

M. Bertrand Savioz répond que toutes ces remarques seront transmises au bureau d'étude qui va entreprendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation.

M. Mathieu Aymon poursuit quant à un problème sur la route de Trélu. Il y a une ouverture dans la route qui date de plus d'un mois et les riverains doivent passer sur le talus. Est-ce que cette route fait partie du même projet ou elle est gérée différemment que la route des Râches ?

M. Bertrand Savioz répond que le Service technique prendra certainement contact avec les personnes concernées.

M. Samuel Morard déclare qu'après plus de 25 ans d'utilisation, la place multisports de Lényre a un grand besoin d'être rénovée, particulièrement le tartan, qui ne remplit plus les conditions de sécurité nécessaires. Il est rempli de trous et il devient très dangereux lorsqu'il est mouillé. La place est utilisée par le Club Athlétisme « Etoile Sportive » ainsi que par les élèves des écoles de la Commune. Il devient urgent de procéder à une rénovation pour assurer la sécurité et le confort des usagers. Une demande de rénovation a déjà été faite lors de la présente législature mais rien n'a encore été entrepris. La Commission des sports déplore l'immobilisme dans ce dossier. Elle demande la mise en place d'un projet pragmatique chiffré ainsi que la planification par étapes.

M. Christian Savioz répond que l'année passée il a essayé d'étudier les différentes possibilités avec les trois communes, soit Ayent, Arbaz et Grimisuat, d'avoir un centre sportif commun car ça pourrait faire du sens. Mais les Communes se sont aperçues que la région à laquelle elles avaient pensé n'était plus dans le plan de zone. Donc, cet été, avec la Commission des sports, il a proposé au Conseil Communal de réaliser la transformation de Lényre en trois étapes :

1. Athlétisme
2. Partie football
3. Vestiaires et une éventuelle extension.

Suite à une discussion qu'il a eue avec **M. Christophe Beney**, la Commune ne peut pas faire une telle proposition pour un centre sportif qui regroupe plusieurs sports. Il faut faire une étude globale et proposer un budget global au budget de la Commune. Le projet peut ensuite être réalisé sur plusieurs années. Une réunion avec la Commission des sports et M. Cotter du Bureau INGENIO aura

lieu le 22 décembre 2022 pour voir ce qui est possible avec les terrains à disposition. M. Cotter a déjà plusieurs propositions de la manière dont on peut modifier les terrains. Si la Commune refait juste le tartan, elle repart pour dix ans avec ce qu'elle a sur place. Mais ça ne correspond plus véritablement à ce que l'athlétisme aimerait avoir. Pour le football, la Commune va devoir décider à un certain moment si elle met aux normes UEFA (il manque deux mètres sur la largeur) le terrain. Mais il faut faire une étude un peu plus approfondie sur les conséquences possibles s'il faut déplacer la piste en tartan et les lumières. **M. Christian Savioz** va parler avec la Commission des différentes possibilités. Ensuite, la Commune sera épaulée par le service de l'Etat pour lui permettre d'entreprendre une démarche qui puisse aboutir et qui ne soit pas remise en question avant l'attribution des travaux, comme ça s'était passé avant. Si ça avait passé la dernière fois, aujourd'hui tout serait construit.

M. Christophe Beney précise cette notion du saucissonnage. L'idée n'est pas de faire un projet en le saucissonnant. Si la Commune propose un projet sur le stade de Lényre, elle le soumettra au Conseil général qui décidera s'il faut le faire ou pas. Ça fait partie des millions que le Conseil général décidera d'investir. Ce n'est pas si simple de dire « Y a qu'à », « il faut que ». Les installations sportives sont telles qu'elles sont et permettent toujours la pratique des différents sports, même si la piste en tartan est en mauvais état. Il faut un projet d'envergure. Il en existait un à l'époque mais il n'a pas pu être réalisé. Le Conseil communal soumettra le projet au Conseil général qui décidera si la Commune investira pour ce centre sportif.

M. Christopher Noirjean donne la parole au groupe Le Centre.

M. Gérald Ducrey Nendaz demande où en est le projet Swisspeak ? Quelles étapes sont prévues dans le courant de l'année 2023, s'il y en a ?

M. Christophe Beney répond que la promesse de DSDP a été signée le 25.11.2022, ce qui représente pour la commune un palier important dans la future réalisation du projet. Le relatif retard dans la signature du DSDP était liée à des clarifications exigées par la notaire entre Swisspeak et HICA en tant que porteur de projet. Il est possible que le projet démarre en 2023. Les dernières inconnues qui pourraient retarder le lancement du projet sont liées à l'environnement économique actuel – pour la levée de fonds – et une alternative de lancement de projets entre la Suisse alémanique et romande ! Cela étant, seul le projet d'Anzère est aujourd'hui prêt à démarrer (autorisation de construire, maîtrise du sol, projet défini, etc..).

M. Gérald Ducrey Nendaz demande où en est le projet d'horaire continu à l'école. Est-ce qu'une suite sera donnée à l'enquête que l'école a menée auprès des parents d'élèves ? Quelles influences aurait l'introduction de l'horaire continu sur le projet d'extension de l'école primaire ? Ont-elles été prises en compte ?

Mme Chantal Beaupain répond que l'horaire continu sera mis en place si le projet d'agrandissement sera terminé pour la rentrée 2025-2026. Il n'y a pas d'influence étant donné que la Commune a dû mettre dans le projet un réfectoire et une cuisine pour l'UAPE. Elle précise qu'à ce jour il y a environ 110 élèves qui mangent tous les jours à l'UAPE. Pour la Commune, il n'y a pas d'influence sur le projet d'agrandissement.

M. Gérald Ducrey Nendaz demande quel est l'avis de la Commission des finances sur le plan financier 2023-2026. Est-il possible de connaître ses conclusions et recommandations ?

M. Christophe Beney répond que la plupart des Communes n'ont plus de Commission des finances. La Commune d'Ayent n'avait pas de Commission des finances depuis le début de la législature mais le Conseil a estimé qu'il serait utile de la constituer. La Commission des finances s'est réunie une première fois en septembre 2022 pour avoir un aperçu général de la gestion financière de la Commune, des budgets précédents et des comptes précédents. Elle n'a pas été impliquée dans l'établissement du budget 2023 car l'objectif, pour **M. Christophe Beney** est d'avoir

un appui pour les finances et non pour les projets. La plupart des Communes ont laissé tomber cette Commission car elle se mêle de plein de choses, autres que les finances. Il précise qu'elle n'a pas été impliquée dans l'établissement des budgets ni dans le plan financier. Par contre, l'idée est de l'impliquer maintenant et de l'inciter à donner un avis professionnel sur la question des finances. Il se rend compte, après la première rencontre, que les discussions dérivent sur les projets hors des aspects purement financiers. Selon lui, il faut des personnes avec des connaissances de finances publiques. Le plan financier qui est proposé au Conseil général a déjà subi une certaine évolution par rapport aux précédentes moutures. L'idée est de l'affiner encore au printemps prochain, notamment dans la gestion du timing et de la capacité de mise en œuvre des différents projets suggérés à ce stade par les responsables de dicastère. Dans cet exercice, la Commission des finances sera plus fortement sollicitée.

M. Gérald Ducrey Nendaz rejoint pleinement l'avis du Conseil communal sur l'objectif d'une Commission des finances qui ne doit pas s'occuper des projets d'exécution mais de la gestion des deniers publics. Il espère également que la Commission puisse prendre ses marques.

M. Gérald Ducrey Nendaz déclare que selon les derniers budgets et le plan financier 2024-2026 présentés par le CC :

- la marge d'autofinancement ne progressera guère
- les amortissements ordinaires prendront l'ascenseur

En 2026, les amortissements représenteront 220 % de la marge d'autofinancement. Le chiffre de 220 % a été modifié. Il correspondait au document qu'avait reçu le Conseil général. Est-ce que le Conseil communal planifie déjà une adaptation du taux d'imposition pour "couvrir" cette augmentation des charges ? Si non, de quelle(s) levier(s) compte-t-il user pour augmenter sa marge ?

M. Christophe Beney répond qu'a priori, le Conseil communal ne pense pas qu'il serait opportun d'augmenter le taux d'imposition car la Commune d'Ayent a déjà un taux d'imposition légèrement supérieur à la moyenne. Le Conseil communal part du principe qu'aujourd'hui le taux d'imposition n'est pas dissuasif pour l'installation de personnes sur la Commune. Il affirme que les priorités, par rapport au taux d'imposition, sont les crèches, l'école, la proximité de la ville, les prix des terrains, l'ensoleillement etc. Mais la Commune est d'avis que ce taux doit rester acceptable et pas du tout dissuasif pour les potentiels résidents. Si la Commune devait l'augmenter, elle risquerait d'arriver en queue du peloton.

Par rapport à l'augmentation des recettes, il n'y a pas de recette miracles. Il formule quelques pistes :

- La dernière tranche de CHF 300'000 pour Télé Anzère sera versée en 2024, ce qui permettra d'améliorer la marge d'autofinancement de la Commune ;
- Il y a une volonté de maîtriser les charges mais la Commune a peu de marge de manœuvre car plus de la moitié des charges sont des dépenses liées sur lesquelles elle n'a pas d'emprise (par exemple : le salaire des enseignants, le coût du social, du home, des soins de longue durée) ;
- Les économies que la Commune pourrait faire au niveau des charges sont principalement au niveau du personnel. Se pose alors la question de savoir si la Commune veut économiser CHF 100'000 et avoir une personne en moins au Service technique ou ailleurs. La question est délicate ;
- Les forts investissements touristiques de ces dernières années (soutien à Télé Anzère, achat des terrains pour le projet Swisspeak) devraient permettre à la commune de diminuer son soutien financier aux institutions touristiques de la station grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires de Télé Anzère, des taxes de séjours supplémentaires pour Anzère Tourisme SA via le camping et Swisspeak dans le futur ;
- Les subventions d'investissements qui doivent être effectuées pour la STEP sont prises sur des réserves que possède la Commune. Par la suite, elle devra peut-être adapter ses taxes

d'eaux usées et de déchets. Ces taxes sont relativement faibles à Ayent et vont peut-être être adaptée au moment où le fonds de réserve pour les eaux usées sera utilisé pour les subventions d'investissement pour la STEP ;

- Le Conseil Communal reste persuadé que l'attractivité de la Commune passe par un maintien voire un développement de ses infrastructures. Cela entraînera inévitablement un endettement plus important pour la Commune ;
- La Commune entre dans un cycle d'investissements importants pour ses infrastructures sur le long terme. Il sera suivi d'un cycle de désendettement comme elle l'a déjà vécu par le passé, tout comme d'autres communes également.

Il relève que la marge d'autofinancement diminue. Il relève aussi les débats avec le Canton au sujet du transfert systématique de charges vers les Communes. La péréquation financière cantonale est en faveur de la Commune d'Ayent. Il n'y pas de recettes miracles. La question est de savoir si on veut aller chercher des riches contribuables. Une piste de réflexion pourrait être l'engagement d'une personne. La question reste ouverte.

M. Gérald Ducrey Nendaz rebondit sur deux choses dites dans cette séance : on a peu d'impact sur notre marge et c'est très difficile d'augmenter cette marge. Les investissements c'est un choix du Conseil général : ils sont proposés à cette assemblée et c'est à elle de décider. Il conclut : plus les marges sont confortables plus les choix seront faciles.

M. Luca Dussex a une proposition : on parle de la STEP de Voos, local pompier. Il demande s'il est possible d'organiser des journées de présentation/visite au Conseil général pour que les membres du Conseil général puissent se rendre compte sur quoi ils votent dans les budgets et les comptes et qu'ils voient réellement à quoi servent ses décisions.

M. Christophe Beney répond que le Conseil communal a pris l'initiative, pour cette législature, d'effectuer des séances dans les villages, à la rencontre de la population. Les débats ont été nourris et intéressants. Au niveau de l'information, des choses vont arriver. La communication est un sujet délicat. Il s'interroge quant à la possibilité d'effectuer des présentations sur les projets en séance plénière.

M. Vivian Mottet a été interpellé par un citoyen car la Commune a décidé de ne pas mettre les éclairages de Noël alors qu'Anzère l'a fait. Est-ce que la Commune a été consultée ? Est-ce qu'elle va faire quelque chose ?

M. Christophe Beney répond que la pratique n'a pas été interdite mais que les éclairages seraient installés du 15 décembre 2022 au 6 janvier 2023.

Mme Manuella Plaschy dit que c'était des recommandations, et non une obligation, dans le but d'économiser de l'énergie pour éviter une pénurie. Si chacun y met du sien ça ira mieux. Argnou et Anzère l'ont fait. Les villages ont été informés du désir de la Commune. S'ils l'ont fait, c'est sans avoir consulté la Commune.

M. Christophe Beney remercie l'assemblée pour ces débats. Il souhaite d'excellentes fêtes à tous.

M. Vivian Mottet remercie les membres du Conseil général, les Commissions, la Municipalité et le Bureau. Il souhaite de belles fêtes à tout le monde et remercie la Commune pour l'apéritif et le Service de la conciergerie pour leur soutien.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président

Mottet Vivian



Le Secrétaire

Juilland Christophe

